



MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS –Mme S.CHAMPILOU -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT- M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- M.Guy VILLENAVE- Mme I. LESBATS

Absents : M. F.PEHAU, Mme C.LACOSTE, Mme Virginie DOUET.

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 16

OBJET : Création de postes d'agents contractuels de droit public pour les recrutements saisonniers des services municipaux

Vu les dispositions de l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique,
Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer les besoins saisonniers de fonctionnement des services de la Commune de LIT ET MIXE et sur proposition de Monsieur le Maire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Marie-José RUSKONÉ, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **de créer** les emplois suivants :

- **Deux agents de surveillance de la voie publique** en renfort de la Police Municipale du 28 juin au 31 août 2025 à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, rémunérés au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 indice brut 371, majoré 369.
- **Un agent de surveillance de la voie publique** en renfort de la Police Municipale du 21 juin au 31 août 2025 à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, rémunéré au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 indice brut 371, majoré 369.
- **Trois agents techniques** en renfort du service technique du 1^{er} juillet au 31 août 2025 à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, rémunérés au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 indice brut 371, majoré 369.
- **Cinq agents d'animation** du 7 juillet 2025 au 14 août 2025 à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), rémunérés au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 indice brut 371, majoré 369.

Ces contrats de travail de droit public sont conclus conformément à l'article L 332-23 du code général de la fonction publique pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.**



M. le Maire précise qu'en raison des nécessités de service ces agents pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires pouvant être rémunérées.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent saisonnier ne pourra excéder 25 heures par mois. Elles seront rémunérées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

Ces agents pourront bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise que requièrent leur poste.

- **d'inscrire** les crédits nécessaires au paiement des salaires correspondant aux emplois susvisés au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la Commune.

- **d'autoriser** M. le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats à durée déterminée fixant le cadre administratif réglementaire de leurs emplois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

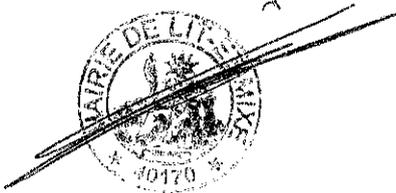
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

+ Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU